

EAU - Délibérations du Conseil Communautaire du 19 décembre 2023

EAU - Participations financières exceptionnelles - Délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2023

ASSAINISSEMENT - Délibérations du Conseil Communautaire du 19 décembre 2023

EAU POTABLE - Parts fixes (abonnements) en € HT (TVA à 10,00 %)

Diamètre (mm)	Secteur Est (Anthy, Le Lyaud et Thonon)	Secteur Ouest (22 autres communes)
15	45,00	62,00
20	47,00	91,17
25	61,30	113,04
30	63,72	136,16
40	83,78	177,48
50	95,18	223,67
60	124,20	263,79
70	126,02	290,54
80	127,85	330,66
90	132,69	372,00
100	137,53	410,88
150	161,86	517,88

EAU POTABLE - Parts variables (consommations) en € HT (TVA à 5,5 %)

Consommation au m ³	Secteur Est (Anthy, Le Lyaud et Thonon Les Bains)	Secteur Ouest (22 autres communes)
Tarif unique/m ³	1,13	1,60

EAU POTABLE - Tarifs spécifiques (consommations) - Collectivités et Agriculteurs en € HT (TVA à 5,5 %)

Consommation au m ³	Secteur Est (Anthy, Le Lyaud et Thonon Les Bains)
De 0 à 20.000 m ³	1,13
De 20.001 à 100.000 m ³	0,85
Au-delà de 100.000 m ³	0,75
Tarif agricole consommation inférieure à 500 m ³	1,07
Tarif agricole consommation supérieure à 500 m ³	1,04

ASSAINISSEMENT - Parts fixes (abonnements) en € HT (TVA à 10,00 %)

Abonnement	Thonon les Bains	Autres communes
Tarif unique	20,00	57,00

ASSAINISSEMENT - Parts variables (consommations) en € HT (TVA à 10.00 %)

Consommation au m ³	Thonon les Bains	Autres communes
Assainissement collectif /m ³	1,334	2,00
Assainissement collectif redevance équivalente /m ³ *non assujetti à la TVA	1,334*	2,00*
Assainissement collectif (défaut de branchement) /m ³ *non assujetti à la TVA	2,668*	4,00*
Assainissement collectif unitaire au milieu naturel		1,37
Assainissement autonome <i>forfait annuel</i>	40,00	40,00
Assainissement autonome (défaut de conformité) <i>forfait annuel</i> *non assujetti à la TVA	80,00*	80,00*

REDEVANCES PERCUES POUR AGENCE DE L'EAU en € HT

Consommation au m ³	Le Lyaud Thonon-Les-Bains	Autres communes
Préservation de la ressource TVA à 5,50%	0,056	0,08
Lutte contre la pollution TVA à 5,50%	0,29	
Modernisation des réseaux TVA à 10%	0,16	

PRESTATIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES POUR TOUTES LES ZONES en € HT (TVA en vigueur)

Catégorie	Désignation	Unité	HT
Déplacements et main d'œuvre	Heure de main d'œuvre et déplacement	Heure	30,00
Gestion du contrat (hors main d'œuvre)	Ouverture ou fermeture temporaire du branchement	Forfait	56,00
	Gestion administrative d'un dossier (changement d'abonné)	Forfait	25,00
	Tarif pour abonnement temporaire	M ³	2,00
	Forfait de consommation à appliquer en cas de dégrèvement sans historique de consommation	50 m ³	
Interventions sur compteur (hors main d'œuvre)	Relève du compteur à la demande de l'abonné	Forfait	38,00
	Modification du compteur (changement destination local, ...)	Forfait	Suivant devis

	Pose compteur	Forfait	Suivant bordereau de prix
	Dépose compteur	Forfait	57,00
	Etalonnage de compteur à la demande de l'abonné	Forfait	160,00
Interventions sur réseau et analyses (hors main d'œuvre)	Intervention pour réduction du débit d'eau	Forfait	56,00
	Mesure de pression à la demande de l'abonné	Forfait	50,00
	Réalisation d'analyses à la demande de l'abonné	Forfait	25,00
	Réalisation d'analyses d'une source privée	Forfait	225,00
	Contrôle des installations privées de distribution d'eau potable, des ouvrages de prélèvement, puits et forages et des ouvrages de récupération des eaux de pluie	Forfait	225,00
Poteaux incendie (hors main d'œuvre)	Contrôle annuel réglementaire des poteaux d'incendie privés	Forfait	50,00
	Fourniture et mise en place d'un compteur sur poteau incendie	Forfait	Suivant devis

TARIFS prestations de contrôle

Service de l'assainissement non collectif	Prestation de contrôle de conception, d'implantation et d'exécution	Forfait	180,00
Service de l'assainissement collectif	Certificat de conformité de raccordement au réseau public à la demande du propriétaire	Forfait	160,00
ASTREINTES ASSAINISSEMENT (non assujetti à la TVA)	Défaut assainissement autonome : redevance équivalente à la redevance que l'abonné aurait payée s'il était équipé d'une installation ANC réglementaire, majorée de 100 %	Forfait	80,00
	Défaut branchement assainissement collectif : redevance équivalente à la redevance que l'abonné aurait payée si son immeuble avait été raccordé au réseau, majorée de 100 %	M ³	4,22

PARTICIPATIONS FINANCIERES EXCEPTIONNELLES (en cas de non-respect du règlement par l'abonné du règlement de l'Eau)

Vol d'eau	Vol d'eau (raccordement ou prélèvement sur poteau incendie sans autorisation)	Forfait	1 000,00
Compteur et organes réseau	Manœuvre des organes du réseau public sans autorisation	Forfait	1 000,00
	Compteur inversé, déplombé, disparition ou changement du compteur sans autorisation (forfait)	Forfait	1 000,00
	Gêne persistante à l'exécution du service public dans de bonnes conditions : rdv sans suite, refus d'accès, contrôle installations privées, etc..	Forfait	50,00
Autres infractions	Toute autre infraction au règlement du service de l'eau	Forfait	150,00
	Persistance de l'infraction en dépit d'une précédente sanction ou autre infraction justifiée	Forfait	2 000,00
Risques	Risque sanitaire par retour d'eau ou d'utilisation d'appareils interdits, incluant la fermeture du branchement	Forfait	195,00

Travaux de raccordement au réseau d'eau potable	Un devis sera établi par le service à votre demande.
---	--

ASSAINISSEMENT – Traitement en matière de vidange à la Station d’Epuraton de Douvaine

Dénomination des tarifs	Détails	Tarifs HT	Date d’entrée en vigueur
Territoire Thonon Agglomération			
Traitement matière de vidange	Traitement des matières de vidange de fosse septique du territoire, déversées à la STEP de Douvaine	0 € HT /m ³	01/01/2018
Traitement dépotage des graisses	Traitement des graisses déversées à la STEP de Douvaine	86,10 € HT /m ³	01/01/2018
Traitement déversement de jus de compostage	Traitement des eaux usées en provenance de sociétés d’hydrocurage, très peu chargées en pollution, à la STEP de Douvaine	86,10 € HT /m ³	01/01/2018
Traitement déversement issus d’ouvrage d’eaux pluviales	Traitement des eaux usées en provenance de sociétés d’hydrocurage, très peu chargées en pollution, à la STEP de Douvaine	43,05 € HT /m ³	01/01/2022
HORS Territoire Thonon Agglomération			
Traitement matière de vidange	Traitement des matières de vidange déversées à la STEP de Douvaine	43,05 € HT /m ³	01/01/2018
Traitement déversement de jus de compostage	Traitement des eaux usées en provenance de sociétés d’hydrocurage, très peu chargées en pollution, à la STEP de Douvaine	86,10 € HT /m ³	01/01/2018
Traitement déversement issus d’ouvrages d’eaux pluviales	Traitement des eaux usées en provenance de sociétés d’hydrocurage, très peu chargées en pollution, à la STEP de Douvaine	86,10 € HT /m ³	01/01/2018
Traitement dépotage des graisses	Traitement des graisses déversées à la STEP de Douvaine	100,00 € HT / m ³	01/01/2023
Traitement boues extérieures	Traitement des boues de STEP extérieures	10,00 € HT / m ³	01/01/2023

ASSAINISSEMENT - Contrôles et Participations au financement de l’Assainissement Collectif

Dénomination des tarifs	Détails	Tarifs HT	Date d’entrée en vigueur
Territoire Thonon Agglomération			
Contrôle ANC	Contrôle de conception, d’implantation et d’exécution du système d’ANC	180,00€	01/01/2018
	Contrôle de conception d’implantation du système d’ANC	54,00 €	01/01/2023
	Contrôle d’exécution du système d’ANC	126,00 €	01/01/2023
Contrôle Assainissement collectif	Contrôle de conformité de l’installation (Vente)	160,00€	01/01/2024
PFAC « domestique / construction à usage d’habitation »			
Participation au Financement de l’Assainissement Collectif	Tarif 1-1 – Habitation d’un logement égal ou inférieur à 200m ² de surface de plancher créée	1 500€	01/01/2018
PFAC	Tarif 1-2 – Habitation d’un logement comportant une surface de plancher créée de plus de 200m ²	16 €/m ²	01/01/2018

PFAC	Tarif 2 – Immeuble en élévation, par appartement	1 800€	01/01/2018
PFAC	Tarif 3 – Lotissement et groupe d'habitation de type copropriété horizontale	Tarif 1, 2 par logement	01/01/2018
PFAC « assimilé domestique »			
PFAC	Tarif 4 – Commerces, bureaux : par tranche de 40 m ² de planchers	750 €	01/01/2018
PFAC	Tarif 5 – Hôtels, restaurant (hors logement) : par tranche de 40 m ² de planchers	780 €	01/01/2018
PFAC	Tarif 6 – Industrie, (hors logement) : par tranche de 100 m ² de planchers	1 500 €	01/01/2018
PFAC	Tarif 7 – Artisanat, (hors logement) : par tranche de 100 m ² de planchers	750 €	01/01/2018
PFAC	Tarif 8 – Aire d'accueil des gens du voyage, terrain aménagé pour l'hébergement touristique (camping) : par tranche de 100 m ² de terrain	150 €	01/01/2018
PFAC	Tarif 9 – Station de lavage de véhicules/autres, par poste de lavage + surface de bâtiment tarif 4 ou 5	1 500 €	01/01/2018
PFAC	Tarif 10 – Extension d'un bâtiment existant, ou création d'une surface habitable sans création de plancher, de nature à générer des eaux usées supplémentaires	10 €/m ²	01/01/2018
PFAC	Tarif 11 – Locaux d'équipements publics ou d'intérêt collectif, en fonction de la surface de plancher créée	10 €/m ²	01/01/2018